

BILAN DE LA MISSION DE CONSEIL

—
Mission décidée au titre de l'article L 121-1

Seconde mission de conseil

Préparation de la saisine relative au projet de Futur Collisionneur Circulaire FCC du CERN

mai à novembre 2025

Brigitte FARGEVIEILLE

Jonas FROSSARD mai – juin 25

David CHEVALLIER sept – nov 25

Rapport remis le 03 novembre 2025

Corrigé le 4 mars 2026



La mission de conseil et appui méthodologique

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s et la garante de la mission de conseil et appui méthodologique. Il est communiqué par les garant.e.s et la garante dans sa version finale le 3 novembre 2025 sous format PDF non modifiable au demandeur de la mission.

Il est publié sur le site de la Commission nationale du débat public.

Le rôle des garantes dans les missions de conseil L121-1

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement, ou pour accomplir une mission de conseil et appui méthodologique, conformément à art. L121-1 du Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un garant, ce qui a été vérifié. Les garant.e.s signent la charte de déontologie de la CNDP. Pour chaque mission de conseil et appui, la CNDP mandate un ou plusieurs garant.e.s pour apporter des préconisations sur toute question relative à la participation du public au nom de l'institution et dans le respect de ses principes. A l'issue de la mission de conseil, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis à la CNDP et au demandeur de la mission de conseil.

Fiche de synthèse du bilan de la mission de conseil et appui

Demander de la mission de conseil au sens du L121-1

CERN : Organisation européenne pour la recherche nucléaire, laboratoire européen en physique des particules.

Objet de la demande de conseil

Cette mission de conseil s'inscrit dans le prolongement de la précédente mission de conseil¹ sur la préparation des consultations du public et la méthodologie de préparation de la participation du publique dont le bilan a été remis le 28 février 2025.

Cette nouvelle mission vise à formuler des préconisations et des propositions concernant la mise en place d'un dispositif participatif permettant au public d'être informé et de se prononcer sur l'étude de faisabilité du projet de futur collisionneur circulaire (FCC).

En attendant sa saisine réglementaire de la CNDP, le CERN a souhaité bénéficier de l'expertise reconnue de la CNDP sur les méthodes et les principes de la participation du public et être accompagné d'un tiers neutre et transparent dans les démarches de dialogue à mettre en œuvre suite aux recommandations des garant.e.s.

Objectifs du projet pour lequel on sollicite une mission de conseil

Une nouvelle mission de conseil a été sollicitée, en avril 2025, par la directrice générale du CERN à laquelle la CNDP a répondu favorablement en nommant Brigitte FARGEVIEILLE et Jonas FROSSARD (cf. annexe 1) avec 2 objectifs :

- La préparation de la saisine du projet de futur collisionneur circulaire de particules (FCC) du CERN et
- L'accompagnement des premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage.

Jonas FROSSARD n'a pas pu poursuivre cette mission à partir de l'été 2025 et a été remplacé, en septembre 2025, par David CHEVALLIER (cf annexe 2).

Coût

A ce stade, le coût pour un FCC est estimé à 15 milliards de francs suisses (soit environ 16 milliards d'euros) répartis sur environ 15 ans.

¹[file:///C:/Users/F32528/Downloads/Mission%20d'appui%20et%20de%20conseil%20CERN%202024%20-%202025%20version%20finale%20\(2\).pdf](file:///C:/Users/F32528/Downloads/Mission%20d'appui%20et%20de%20conseil%20CERN%202024%20-%202025%20version%20finale%20(2).pdf)

Les principaux éléments de la mission de conseil

La mission s'est articulée autour d'un travail avec le porteur de projet pour mettre en place les recommandations de la première mission de conseil des garant.e.s de la CNDP et la préparation du dossier de saisine de la CNDP.

Les préconisations issues de la mission de conseil à destination du demandeur

Les préconisations des garant.e.s portent sur :

- Continuer à accompagner l'équipe projet pour porter la concertation réglementaire
- Mobiliser l'ensemble des niveaux de management du CERN sur l'enjeu de concertation réglementaire et mobiliser différentes directions du CERN
- Poursuivre le dialogue territorial avant la mise en œuvre de la concertation réglementaire, sans négliger le travail de la CNDP pour préparer cette concertation
- Continuer la mise en œuvre des recommandations des garant.e.s et les engagements déjà pris avec les publics cibles et encore mieux expliquer le travail déjà engagé pour le FCC
- Elargir les espaces de dialogue au-delà des 8 communes d'implantation potentielle des sites de surface – soit sur l'ensemble du tracé du circulaire

Contexte de la mission

Depuis la première mission de conseil et avant la nomination des garant.e.s pour cette seconde mission différents évènements ont eu lieu dont certains sont structurants et donc évoqués dans ce bilan.

Le 31 mars 2025, l'étude de faisabilité du FCC a été rendue publique et soumise à l'ESPP (European Strategy for Particle Physics).

Ce rapport technique à destination de la communauté scientifique internationale aborde un large éventail d'aspects liés à l'éventuelle réalisation d'un tel projet : physique, géologie, génie civil, infrastructures techniques, dimensions territoriales et environnementales, besoins en Recherche et développement (R&D) pour les accélérateurs et les détecteurs, études socio-économiques et coûts, et bien d'autres aspects. L'étude de faisabilité avait été commandée par le Conseil du CERN à la suite de l'actualisation de la stratégie européenne en 2020.

L'ESPP et le Conseil du CERN indiquent qu'ils examineront l'étude de faisabilité FCC jusqu'au printemps 2026, ainsi que d'autres projets scientifiques mondiaux en physique des particules afin de coordonner les efforts de la communauté scientifique internationale autour des priorités stratégiques pour l'avenir de la discipline.

Depuis 2024, le CERN a souhaité élargir l'information à destination du grand public, notamment le public local, et ainsi accompagner ses actions d'investigation sur le territoire (2023 : campagne de mesure de la faune et de la flore ; 2024-2025 : première campagne de mesures géophysiques du sous-sol).

En vue de la préparation de la participation du public prévue en 2026, et en écho aux recommandations des garant.e.s de la CNDP ainsi qu'aux attentes des deux États Hôtes, l'importance d'organiser des rendez-vous réguliers pour le public du territoire fait partie du travail d'information et de transparence du CERN.

L'objet de la sollicitation de la CNDP pour une mission de conseil

Cette nouvelle mission vise à formuler des préconisations et des propositions concernant la mise en place d'un dispositif participatif permettant au public d'être informé et de se prononcer sur le projet de futur collisionneur circulaire (FCC) à partir de l'étude préalable et des forages et sondages sur le territoire, tout en préparant la saisine réglementaire de la CNDP par le CERN. Les élections municipales prévues en mars 2026 imposent le respect d'une période de réserve en France jusqu'à ces élections.

Contenu de la saisine et besoins d'accompagnement

- La préparation de la saisine du projet de futur collisionneur circulaire de particules (FCC) du CERN et
- L'accompagnement des premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage.

Décision de la CNDP

En réponse à la demande de la directrice générale du CERN, la CNDP, lors de sa séance plénière du 7 mai 2025, a désigné Brigitte FARGEVIEILLE et Jonas FROSSARD garant.e.s de cette mission de suivi et de conseil méthodologique.

Le travail des garant.e.s

La mission des garant.e.s, de mai 2025 à novembre 2025, détaillée ci-après, a consisté à garantir la mise en œuvre des premières recommandations de la CNDP et à préparer la saisine de la CNDP. Ils ont conduit en parallèle ces deux volets dans leur mission.

Une réunion en juillet 2025 a permis de :

- Mettre à jour et valider le plan d'action territorial et les autres mesures proposées par les garant.e.s (phase 1),
- Avoir un premier échange autour de l'architecture du dossier de saisine (phase 2) et
- Préparer la convention de financement de la concertation réglementaire.

Phase 1 de la mission de conseil

Le porteur de projet a présenté aux garant.e.s son programme de travail sur les mois à venir, à partir des recommandations des garant.e.s et la démarche de dialogue territorial envisagée.

1. Garantir la mise en œuvre des recommandations des garant.e.s de la CNDP formulées lors de la mission qui s'est déroulée d'août 2024 à février 2025

Le CERN a souhaité saisir l'examen scientifique de l'étude, qui durera jusqu'au printemps 2026, pour renforcer en parallèle la participation du public sur le volet territorial de l'étude.

Pour le CERN, « le plan d'action territorial se décline autour d'un dialogue auprès de trois familles de parties prenantes : les élus locaux, le grand public et notamment les riverains des sites de surface potentiels et les parties prenantes citoyennes organisées avec au moins 2 modalités d'actions par famille ».

1.1 Consultation des élu.e.s et institutions

Dans le cadre de la consultation lancée par la Préfète de région, suite à la publication de l'étude de faisabilité FCC et à l'issue de la réunion du 22 avril, plusieurs élu.e.s et institutions territoriales ont formulé leurs avis.

A cette occasion, la préfète de région a donné mandat à différents directeurs régionaux des services de l'Etat pour accompagner le CERN dans ses initiatives de dialogue avec différents publics.

Trois grands types de positionnements se dégagent :

- Des positions de soutien affirmé : soutien « *plein et entier* » soulignant les retombées économiques, scientifiques, éducatives et en matière d'attractivité.

« Certains se positionnant comme partenaire actif pour accompagner la faisabilité et l'insertion du projet. »

Ce projet est vu par d'autres « *comme une opportunité majeure pour l'économie locale, l'innovation industrielle, la formation, avec des bénéfices indirects (géothermie, valorisation des terres inertes).* »

- Des positions conditionnelles centrées sur les modalités d'accompagnement et d'insertion territoriale : avec des questions sur le financement, l'impact foncier, agricole et environnemental, la préoccupation sur l'impact urbanistique, la logistique, la consommation en eau et en énergie, le logement, la sécurité.

« Des interrogations autour de l'insertion territoriale, et les mises en compatibilité de différents documents d'urbanisme comme les PLU. »

- Des positions défavorables au projet

Une seconde réunion a été organisée par la préfecture de région Auvergne Rhône-Alpes le 2 octobre 2025 avec les élus ;e.s, les services de l'Etat et le CERN en présence des garant.e.s.

- Certains sujets transversaux sont récurrents :

Insertion territoriale et gouvernance : importance d'un dialogue renforcé avec les élus concernés, notamment pour les 8 sites pressentis ; adaptation aux politiques d'aménagement et zéro artificialisation nette.

Enjeux agricoles et environnementaux : préservation des zones agricoles et Natura 2000, mesures d'indemnisation des exploitants, clarté sur l'occupation temporaire des sols.

Mobilité et logistique : anticipation des flux de chantier, besoin d'infrastructures adaptées, intégration aux stratégies de transport.

Gestion des matériaux d'excavation : clarification des volumes, statut des terres excavées (molasses), et compatibilité avec les capacités locales de traitement et de valorisation.

Information et participation du public : nécessité d'une grande transparence dans l'information et d'une grande clarté et pédagogie.

1.2 Le dialogue territorial

« Un travail parallèle entre l'étude technique et son volet territorial est envisagé, plus l'étude FCC se consolide, plus la participation du public se renforce ».

L'objectif principal de ce Plan d'action territorial est d'assurer la continuité de l'information ainsi que la collecte des préoccupations, questions, avis et remarques des populations concernées. Il prévoit également des moments d'échange dédiés avec les élu.e.s des communes concernées par les études liées au FCC.

Ce Plan d'action territorial n'a pas vocation à empiéter sur les procédures plus formelles de participation du public.e.s. Il vise notamment à apporter les premiers éléments d'information pour les populations qui ne connaissent pas ou peu le CERN et son étude FCC et de poursuivre l'information et l'implication des populations plus averties. Cela permettra d'avoir ensuite un processus de participation du public réglementaire qui pourra approfondir les sujets et les thématiques.

Cette période de 2025 représente ainsi une occasion pour élargir le dialogue et renforcer la confiance avec les populations locales par l'apport d'informations claires et transparentes, en vue du processus plus formel de participation du public en France et en Suisse envisagé au printemps 2026.

Des permanences d'information ont été étudiées avant que la concertation réglementaire ne se mette en place afin d'engager la mise en œuvre des recommandations formulées dans le bilan des garant.e.s de février 2025.

La CERN a sollicité les garant.e.s pour recevoir un avis sur des « permanences dans les communes riveraines et concernées par les sites de surface, pour porter en direct les conclusions des études et répondre aux questions, se mettre à l'écoute des personnes qui souhaitent être en contact avec le CERN et ses représentants ».

« C'est un format que la CNDP utilise régulièrement. Dans cette période de réserve préélectorale, sensible notamment pour les élu.e.s, les permanences d'information permettent de rester en relation avec les publics, de recueillir des avis et répondre aux questions.

Ce format associant des acteurs ou des expertises tiers sera utile pour la mise en œuvre de certaines de nos préconisations dans le futur débat, qui reste encore à discuter.

Plusieurs acteurs des territoires, collectivités ou autres, accueillent en principe assez positivement ces permanences et leur format. »

A ce stade, le CERN reste l'organisateur des permanences, et arbitre, pour finir, les adaptations qu'il conviendrait d'y apporter. Les garant.e.s, dans leur mission de garantie des modalités de concertation ont assisté à certaines de ces permanences dont le calendrier a été communiqué en septembre.

L'objectif de ces permanences est de permettre un temps d'échange libre, direct et accessible à la population locale, pour permettre aux riverains de :

- S'informer sur le projet FCC et ses enjeux locaux ;

- Poser ses questions de manière informelle (permet au public moins à l'aise avec la prise de parole d'engager la discussion) ;
- Dialoguer avec les équipes du FCC présentes sur place ;
- Recueillir les connaissances et expertises d'usages ;
- Proposer plusieurs angles d'approche sur le sujet du FCC pour la population.

Ce format se distingue par sa souplesse et son caractère plus convivial que celui des réunions publiques classiques, « perçues parfois comme trop formelles ou intimidantes ». Il intervient en complément d'un premier cycle d'information de décembre 2024, organisé sous forme de réunions d'information publiques sur le territoire.

Les modalités pratiques, validées par les garant.e.s, sont des permanences entre 15h et 20h environ, avec un spectre temporel et thématique suffisamment large pour permettre au plus grand nombre de venir s'informer.

Ces permanences se déroulent dans des salles communales des mairies, louées à



cet effet par le CERN, au sein des collectivités concernées par l'hypothèse d'implantation des sites de surface, avec des expert.e.s de différents sujets pour répondre aux questions précises des citoyen.ne.s : environnement et matériaux excavés, implantation des sites de surfaces et différentes infrastructures, génie civil envisagé, physique et science...

Des stands animés par des spécialistes dont les thématiques portaient sur :



Le CERN, son histoire, la science, la physique des particules

L'étude du FCC dans son ensemble



L'implantation locale, études et environnement et les études sur la molasse

Les garant.e.s ont participé a certaines de ces réunions.

Une affiche annonce les permanences avec un QR Code pour aller plus loin

Mercredi 15 octobre 2025

📍 Espace animation route de la Fruitière – Groisy

Mercredi 22 octobre 2025

📍 Salle des associations de Marlioz (à côté de la salle des fêtes)

[Mercredi 29 octobre 2025](#)

📍 [Salle des associations de Nangy – 199 route de Bonneville](#)

Mercredi 5 novembre 2025

📍 Salle des fêtes Jean-Antoine Lépine – 400 rue de la Mairie, Challex

Mercredi 19 novembre 2025

📍 Salle Gallay - 29, chemin de Pré-Rojoux – Presinge (suisse)

Mercredi 26 novembre 2025

📍 Grande salle du Centre nautique – 52 avenue des Sports, Ferney-Voltaire





Une tablette interactive est utilisée permettant de voir le foncier envisagé pour le site de surface, ici de Nangy et chaque citoyen pouvait identifier sa propriété, les routes d'accès, les terres agricoles, les bâtiments publics... et poser toutes leurs questions précises.

Des rapports sur l'environnement étaient également consultables et un membre de l'équipe du CERN pouvait les commenter.

Ils sont également téléchargeables à partir du QR code.



Les 3 premières permanences ont réuni près de 300 personnes. Globalement ces permanences ont accueilli un public varié et d'âges différents :

- des riverains ayant des préoccupations sur le foncier et les impacts potentiels du FCC sur leurs propriétés et leur vie quotidienne.
- des représentants d'associations opposées au projet, distribuant des tracts et posant régulièrement les mêmes questions, considérant que le CERN ne répondait pas à leurs attentes ou mettant en doute les réponses apportées.

Quelques contributions écrites ont été recueillies sur :

- les impacts environnementaux du FCC
- l'adaptation au changement climatique
- la consommation et les usages de l'eau
- les déblais et matériaux d'excavation
- les études hydrogéologiques
- les terres agricoles et l'application de la loi Zéro artificialisation nette
- le bruit des futurs travaux (tunnelier travaillant 24h/24, gravats tombant dans les camions...)
- le cout du projet et la participation financière de la France
- les effets du projet sur la santé

- la saturation du territoire notamment avec l'arrivée des travailleurs, la base vie et les logements mais aussi les transports
- le calendrier du projet avec ses différentes phases de décisions
- le rôle et les missions de la CNDP...

Des propositions de collaborations de certain.e.s riverain.e.s ont été notées comme une participation à des études en cours par exemple sur la géologie et l'identification des failles, sur les risques, sur l'IA et sur l'informatique embarquée.

Des demandes ont été formulées pour visiter le CERN en individuel ou en collectif comme, par exemple, des universitaires pour mai 2026.

Enfin une demande que le CERN va mettre en œuvre, dès la prochaine permanence, pour présenter une cartographie du projet du foncier envisagé mais également le tunnel, les puits et les alcôves.

1.3 Des actions ciblées par public ont été organisées

Plusieurs rencontres thématiques ont déjà été organisées pour nourrir les futures évolutions du projet, en lien étroit avec les acteurs concernés :

1.3.1 Monde associatif

4 février 2025 : Rencontre avec une association sur la mobilité Pays de Gex

Des échanges avec d'autres associations spécifiques sont en cours de calage, certaines ont décliné l'invitation du CERN.

Le 5 mai 2025 : une première rencontre a eu lieu, avec les associations environnementales franco- suisse du territoire, pour présenter, en avant-première, l'étude de faisabilité sur son angle environnemental. Certaines associations souhaitent interroger uniquement l'opportunité du FCC et ces associations considèrent que le CERN n'apporte pas tous les éléments d'information.

1.3.2 Monde de l'hydrogéologie

Le 17 juin 2025 : un premier échange a été conduit avec des expert.e.s en géologie du territoire, pour traiter des aspects liés au sous-sol, aux caractéristiques géotechniques et aux éventuelles contraintes techniques à anticiper. Les campagnes de forages et de sondages ont été réexpliquées et un souhait a été exprimé de travailler avec le CERN sur ce volet géologique.

Cette réunion a réuni des expert.e.s techniques de l'université de Genève et le consortium en charge de la campagne d'investigation pour le CERN. D'ores et déjà des actions en ont découlées comme une étude qui démarre sur l'identification des failles.

Un nouveau rendez-vous est fixé à l'été 2026 pour présenter les résultats des forages et sondages.

1.3.3 Monde agricole

Le 2 juin 2025 : une réunion en présence du DRAAF a réuni des représentant.e.s du monde agricole français, afin de discuter des impacts potentiels du FCC sur les terres agricoles, les pratiques agricoles locales et les équilibres fonciers. Cette première réunion a permis d'identifier des thématiques à approfondir

Le 10 juin 2025 : rencontre avec l'INRAE sur l'utilisation de l'eau des eaux usées des STEP

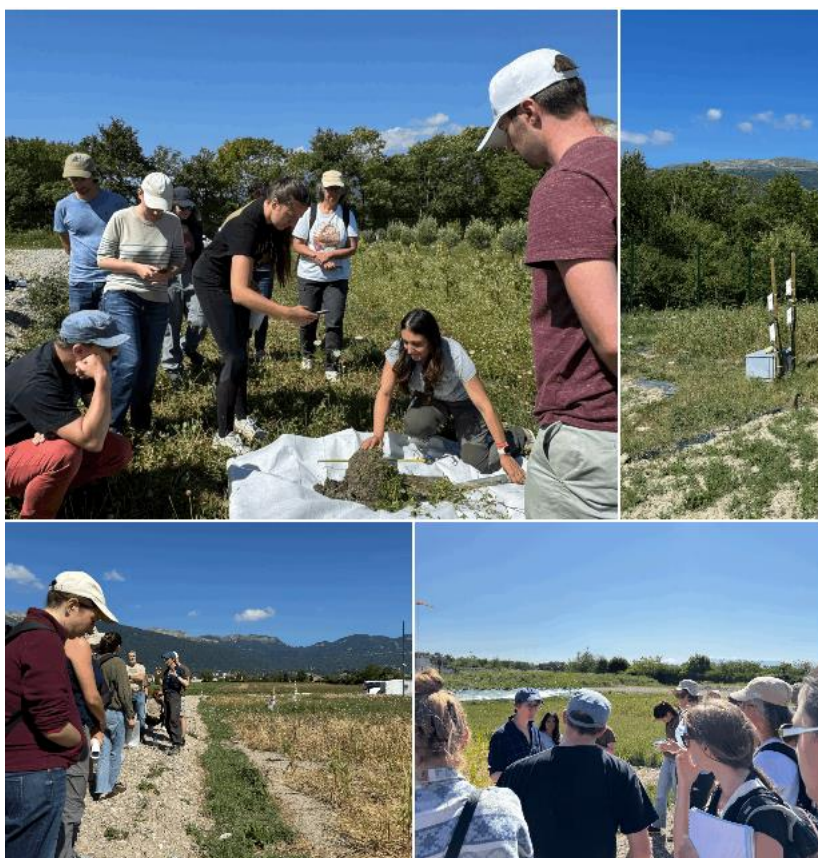
Le 19 août 2025 : visite du CERN par une délégation de la chambre d'agriculture de l'Ain

Le 19 septembre 2025 : une seconde réunion, toujours en présence du DRAAF, et des chambres d'agriculture de l'Ain et de la Haute-Savoie a permis de travailler sur les pratiques agricoles, le foncier, la gestion de l'eau par le CERN et le laboratoire à ciel ouvert Sky Lab (démonstrateur scientifique de valorisation de la molasse).

Le 8 décembre 2025 : une troisième réunion est prévue sur les préoccupations spécifiques des chambres d'agriculture relatives au projet de FCC.

1.3.4 Monde scientifique

10 juillet : Visite de 60 scientifiques aux Journées d'étude des Sols 2025 sur le sky lab



8 avril 2025 : Confortement des liens entre le CERN et le LAAP du CNRS à Annecy sur la communication locale et la vulgarisation du domaine scientifique en physique des particules et échange sur les opportunités futures de collaborations.

1.3.5 Monde économique

Le 7 juillet : rencontre avec les réseaux du BTP

Le 17 septembre 2025 : le CERN a participé à la démarche « Attractivité de l'Ain » à Bourg en Bresse.

Le 9 octobre 2025 : Visite d'une délégation du CAUE : conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement

Le 10 octobre : visite des membres de la CCI de Haute-Savoie au CERN

Le 27 novembre 2025 : rencontre prévue avec le DREETS

2. Poursuite du travail avec la Suisse

Les garant.e.s ont rencontré à plusieurs reprises des élu.e.s et services du canton de Genève et un représentant de la Confédération suisse, afin de rappeler le rôle et les méthodes de la CNDP, et se mettre d'accord sur des principes de concertation coordonnées côtés France et Suisse.

Ces réunions ont permis d'aboutir à la formalisation de principes généraux d'articulation à mettre en place pour la suite de la démarche, et des questionnements qui restent à creuser :

- Un principe de cohérence et d'harmonisation de l'information et des dispositifs de concertation des deux côtés de la frontière, afin que le grand public, qu'il soit français ou suisse, ait les mêmes niveaux de connaissance sur le projet. Ce principe nécessite encore d'être décliné en termes de modalités opérationnelles, avec des questionnements qui restent à préciser.
- Un principe de mise en commun de la communication, entre les deux états qui pourrait être intéressant, dont les modalités restent à définir.
- La CNDP, l'Etat français, le canton de Genève et la Confédération suisse pourront se coordonner dans les phases de préparation, d'animation et de restitution pour que les citoyen.ne.s français et suisses puissent bénéficier des mêmes degrés d'information et de participation, selon des modalités à préciser.

Différentes réunions de présentation du bilan des garant.e.s, des perspectives de travail, sur le cahier des charges du mandataire ont été organisées en juin, juillet et novembre. Une étude a été confiée à un cabinet pour définir le processus suisse de concertation pour un projet d'envergure internationale a été remise le 23 septembre et présenté aux garant.e.s.

Le rapport intermédiaire de l'assistance à l'élaboration du processus suisse de concertation du FCC et le rapport final ont permis de mettre en exergue trois grands ensembles de sujets comme pouvant être soumis à la concertation côté suisse :

- Interroger les objectifs de la recherche fondamentale et le lien avec la société : ouvrir la discussion sur la manière dont les recherches du FCC intègrent les enjeux écologiques, sociaux et économiques ; clarifier le rôle des réseaux scientifiques suisses dans les transferts technologiques ; et débattre de la place des citoyens dans les décisions scientifiques et la priorisation des recherches.
- Impacts territoriaux : concerter sur les emprises (y compris les éventuelles expropriations et réinstallations agricoles), les nuisances liées aux chantiers (bruit, poussières, trafic, vibrations), la valorisation des matériaux excavés et les besoins en logement, mobilité et main d'œuvre en phases de réalisation et d'exploitation.
- Enjeux environnementaux : associer les parties prenantes à la protection des aquifères et zones humides (Presinge/Choulex), à la préservation de la biodiversité et des terres agricoles, et au débat sur les consommations d'énergie et d'eau ainsi que sur les mesures pour limiter l'empreinte carbone du FCC.

Le rapport final qui a été présenté aux garant.e.s, en octobre, formule des recommandations.

1. Des préalables à la concertation indispensables pour renouer la confiance entre le CERN et les futurs participant.e.s

2. Des principes qui doivent trouver une traduction opérationnelle

« Au vu des différents enjeux identifiés, plusieurs principes, certains classiques, d'autres plus spécifiques, peuvent être définis :

- o Indépendance et neutralité de la concertation

Le dispositif qui pourrait être mis en place pour le garantir devra faire l'objet d'une communication.

- o Une information impartiale et accessible sur le projet et sur la concertation, une transparence de la démarche à garantir

- o Un engagement à prendre et à annoncer sur la démarche de concertation pour permettre aux participant.es de s'organiser, et une agilité nécessaire à anticiper

L'équilibre entre engagement dans la durée et agilité pour ajuster s'impose au vu du caractère inédit du Projet.

- o Sérieux dans l'écoute et le dialogue avec le territoire et la diversité des publics concernés

- o Traitement sincère des résultats de la concertation

Un dispositif spécifique serait utile.

- o Une approche qui doit articuler globalité du Projet et la diversité de ses impacts, et combiner approches spécifiques et croisées

- o Une cohérence à construire entre la France et la Suisse, une combinaison à trouver entre les spécificités suisses et les communs transfrontaliers. »

3) Réunir les conditions de l'indépendance, de la neutralité et de la sincérité de la concertation

En l'absence d'une autorité administrative indépendante (selon le modèle CNDP en France) en capacité de porter la concertation en Suisse, la démarche sera portée par le CERN qui sera appuyé d'un prestataire.

L'absence de pratiques consolidées du CERN dans le domaine de la concertation, l'ambition, la complexité du projet et la comparaison avec l'organisation de la démarche côté français oblige à concevoir un dispositif qui renforce l'indépendance, la neutralité et la sincérité de la concertation.

Enfin une attention particulière devra être portée sur l'information, le dispositif et les modalités de concertation variées (dossier de maître d'ouvrage, cahiers d'acteurs, clarification des controverses...) et la participation en ligne pour assurer l'exactitude et le partage d'informations et d'argumentation.

Enfin ce dispositif en Suisse pourrait reposer sur 3 composantes :

1. La mise en place d'une instance territoriale de suivi de la concertation,
2. Un dispositif avec un tiers de confiance indépendant,
3. Une évaluation en continue de la concertation.

3. Audition OPCEST

Le président de la CNDP et les garant.e.s ont été auditionnés par Mme Dominique Voynet le 19 juin 2025 et des apports de compléments ont été apportés par les garant.e.s en juillet.

Le rapport a été remis en octobre 2025. En annexe

4. Communication

Des actions de communication² ont été mises en place pour engager le plan de dialogue territorial et des documents ont été réalisés à cet effet.

Ces actions font écho à la recommandation des garant.e.s pour assurer une meilleure connaissance du CERN dans le territoire.

Une communication spécifique à destination des jeunes a été engagée.

Génération *Higgs*

Avec Génération Higgs, le CERN rend hommage aux jeunes esprits qui façonnent déjà le paysage scientifique d'aujourd'hui

<https://home.cern/fr/news/news/cern/cern-launches-generation-higgs-its-new-cultural-season-cedric-klapisch-25-september>

Vidéos annonçant des événements clés dans les bus et trams des TPG : plus de 1500 écrans et 600 000 voyageurs touchés chaque jour. Clip événements septembre – octobre :

<https://videos.cern.ch/record/2302067>

Pour une sélection d'événement, campagne radio ciblée sur Radio Lac

Communication auprès des mairies et de leurs magazines, du CAGI, des sites web touristiques etc.

² <https://fcc-faisabilite.eu/dialogue/>

A titre d'exemple :

Du 1^{er} au 11 mai : le CERN a tenu un stand à Roche Expo foire internationale Haute Savoie mont-blanc en Haute-Savoie à la Roche sur Foron.

Du 3 au 13 octobre 2025 : le CERN était présent dans les écoles de l'Ain avec une centaine d'évènements à l'occasion de la Fête de la science.

<https://mail.google.com/mail/u/0/#inbox?projector=1>

Un film documentaire sur le CERN de Jean-Luc PERREARD et Cédric KLAPISCH « les vrais chercheurs (ne savent pas ce qu'ils cherchent) » a été présenté le lundi 27 octobre parlant du Boson de Higgs, du big bang...

Du 25 au 30 novembre : Le CERN présentera une exposition à la cité des métiers et cette exposition sera ensuite visible au CERN. Le CERN sera l'invité d'honneur de cette édition. Cette manifestation à destination des jeunes répond à la recommandation des garant.e.s de sensibiliser les jeunes à la recherche et aux métiers.

Cité des métiers – Palexpo, Genève du 25 au 30 novembre

Le CERN accélérateur de futurs talents

- Hôte d'honneur
- Stand de 1000 mètres carrés environ
- Démonstrations de métiers et technologies variées
- Rencontres avec les professionnels du CERN
- Centre d'apprentissage mis en avant
- Shows scientifiques, visites virtuelles, conférences sur le CERN, l'environnement et ses métiers
- La plus grande exposition de Suisse sur la formation : plus de 30000 élèves avec leurs classes pour la dernière édition et présence marquée du grand public le week-end



Le CERN organise des séminaires toutes les semaines avec différents acteurs et à cette occasion l'étude du FCC et son territoire sont évoqués.

Depuis 2022, le CERN développe le programme CIPEA qui vise à découvrir s'il est possible d'utiliser les innovations du CERN pour lutter contre le changement climatique et de répondre aux autres défis environnementaux et développer des applications avec différents partenaires. Ces actions mériteraient d'être présentées au grand public.

<https://home.cern/fr/news/news/knowledge-sharing/launching-cern-innovation-programme-environmental-applications-cipea>

Le CERN a créé de nombreux outils de communication qui manquaient lors des réunions d'information publique de décembre 2024.



**FUTUR
COLLISIONNEUR
CIRCULAIRE**

NOTRE
ÉLARGIR
HORI
ZON

ÉTUDE SUR UN
FUTUR COLLISIONNEUR CIRCULAIRE

ÉTUDE SUR UN FUTUR COLLISIONNEUR CIRCULAIRE



	FUTUR COLLISIONNEUR CIRCULAIRE (FCC) Circconférence : 91 km
	GRAND COLLISIONNEUR DE HADRONS (LHC) Circconférence : 27 km
	TEVATRON Circconférence : 6,2 km

L'objectif de l'étude sur un futur collisionneur circulaire (FCC) est de mettre au point la conception des accélérateurs de particules qui succéderont au LHC, dans une perspective mondiale. Si nous voulons approfondir notre connaissance des lois fondamentales de la nature, nous devons repousser encore plus loin les limites de l'intensité et de l'énergie. Pour atteindre cet objectif au XXI^e siècle, nous aurons besoin d'une nouvelle génération de grands collisionneurs circulaires.

Suite au rapport préliminaire de conception du FCC publié en 2019, l'étude de faisabilité répond à un critère prioritaire défini dans la mise à jour 2020 de la stratégie européenne pour la physique des particules, à savoir : « L'Europe, avec ses partenaires internationaux, devra étudier la faisabilité technique et financière d'un futur collisionneur de hadrons d'une énergie d'au moins 100 TeV dans le centre de masse au CERN, avec, comme première phase éventuelle, la construction d'une usine à Higgs et de production électrofaible sous la forme d'une machine électron-positon. L'étude de faisabilité des collisionneurs et de l'infrastructure correspondante devra être mise en œuvre en tant que projet d'envergure mondiale, et être réalisée suivant le calendrier de la prochaine mise à jour de la stratégie. »

La collaboration internationale FCC, est basée au CERN et réunit plus de 150 instituts du monde entier.

L'étude de faisabilité du FCC s'achèvera d'ici la fin de l'année 2025. Le rapport préliminaire de conception, auquel s'ajoute un portefeuille défini de R&D sur de nouvelles technologies, développé en collaboration avec des instituts de recherche et des entreprises de pointe, jettera les bases d'une installation de physique des hautes énergies de premier plan pour le XXI^e siècle.

Le CERN propose aux collectivités, communes, intercommunalités, d'ouvrir des places réservées tous les lundis de 9h à 12h permettant à ces publics, de visiter le CERN, de septembre à décembre 2025. Ce créneau a été ouvert également aux chambres consulaires, universités, associations qui se sont inscrites.

Ces premiers échanges nourris ont permis d'identifier des points d'attention :

- L'information accrue sur l'Ain et la Haute Savoie
- Des sujets à traiter plus précisément notamment la phase chantier : nombre d'emplois, le trafic...
- Le calendrier
- La place des grands projets dans la société
- Les 3 sujets : eau, électricité et foncier
- La disparité entre les publics nonet très avertis
- La confusion du public entre les réunions du CERN et des associations
- Les fausses informations qui circulent

- Répondre à l'utilité du FCC et la recherche fondamentale et les résultats effectifs - pratiques qui en découlent

Préconisations et conseils des garantes sur l'information et la participation du public suite à la phase 1 :

Un suivi précis du tableau des recommandations des garant.e.s du bilan de février 2025 (joint en annexe) est vivement recommandé et pourra être évoqué lors des comités tripartites.

Le plan d'action territorial a fait l'objet de nombreux échanges et correctifs entre juin à septembre 2025, avec les garant.e.s et se déroule jusqu'à la phase réglementaire, avec leur accord.

Les permanences d'information ont été approuvées par les garant.e.s qui y ont participé et y participeront.

Les rencontres ciblées ont été confortées par les garant.e.s.

Une action de communication présentant l'ensemble du projet a été recommandée et certaines mises en œuvre.

Phase 2 de la mission de conseil

Préparation de la saisine de la CNDP

1. Anticipation du budget pour la concertation réglementaire

Plusieurs réunions ont eu lieu entre la CNDP (au niveau du président et de la garante) pour préparer le budget nécessaire à une concertation d'envergure. Le CERN devait faire valider au comité des finances des Etats membres ce budget prévisionnel, ce fut le cas en septembre 2025.

La convention financière est en cours de finalisation et sera activée, après la saisine, selon la décision de la plénière de la CNDP.

2. Préparation du dossier de saisine

Le CERN a réalisé un projet de dossier de saisine de la CNDP qui a fait l'objet de plusieurs allers- retours correctifs de la part des garant.e.s.

Suite aux conseils et à l'accompagnement de la CNDP depuis juillet 2024, le CERN a pu se familiariser avec les outils et le fonctionnement des processus de concertation existants en France.

Plusieurs échanges sur le projet de dossier de saisine ont été organisés en juillet et septembre 2025.

Des échanges ont eu lieu entre les garant.e.s et différentes parties prenantes notamment en réponse à des questions suite à leur bilan.

Préconisations et conseils des garantes sur l'information et la participation du public suite à la phase 2 :

Les garant.e.s ont recommandé de :

- présenter les différentes alternatives dont l'option zéro
- expliquer les critères d'analyse qui ont privilégié le choix d'un tracé circulaire « de moindre impact »
- préciser les besoins de foncier
- présenter le déploiement du dialogue territorial
- préciser le lien entre la concertation en France et en Suisse
- faire une synthèse des difficultés sur le chantier, les travaux...
- mettre des illustrations et des cartes plus précises
- bien expliquer les résultats attendus des recherches : Boson de Higgs, résultats du LHC...
- définir la faisabilité du FCC
- préciser les caractéristiques des 2 phases du FCC :
 - Phase 1 FCC ee : explorer l'invisible avec une précision extrême sur le Boson de Higgs mi 2040 à 2060 et
 - Phase 2 FCC hh : 2070 à 2100
- affiner les besoins en eau et en électricité
- avoir des éléments sur la phase chantier
- indiquer les défis et enjeux en matière d'emplois
- les pistes de traitement des matériaux excavés
- présenter les liens avec le CNRS

Prise en compte des conseils par le demandeur

Globalement, le porteur de projet a suivi les recommandations des garant.e.s. Le dossier de saisine (avec une co-saisine de RTE) a été envoyé à la CNDP le 20 octobre 2025.

Les principaux résultats de cette mission

L'équipe projet se structure. Des contrats d'assistances à maîtrise d'ouvrage ont été noués.

Une mission a été confiée à Grand Paris Aménagement pour accompagner le CERN dans tout le travail de planification et de management du projet, qui a auditionné différentes parties prenantes dont les garant.e.s le 1^{er} octobre 2025.

Le plan d'action territorial est en cours de déploiement (cf annexe).

Des actions de communication ont été engagées et d'autres sont à venir.

Le dossier de saisine de la CNDP est un document confidentiel remis à la CNDP 15 jours avant le passage en plénière. Le dossier a été envoyé le 20 octobre à la CNDP pour un passage en plénière le 5 novembre.

ANNEXES

Décision CNDP de nomination de garant.e.s pour une seconde mission de conseil

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025 / 88 / CERN / 2 du 7 mai 2025 de nomination de garants pour la mission de conseil portant sur la préparation de saisine relative au projet FCC de futur collisionneur circulaire d'accélérateur de particules du CERN (74)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants ;

Vu la décision n° 2023 / 109 / CERN / 1 du 3 juillet 2024 relative au projet FCC de futur collisionneur circulaire d'accélérateur de particules du CERN (74) ;

Vu le bilan de la garante et du garant de la mission de conseil sur la préparation de la saisine sur le projet de futur collisionneur circulaire (FCC) du CERN et l'accompagnement des premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage du 28 février 2025 ;

Vu le courrier du 5 mai 2025 de Mme Fabiola GIANOTTI, représentant le CERN, sollicitant une extension de la mission de conseil afin de préparer la saisine de la Commission nationale du débat public sur le projet de futur collisionneur circulaire de particules (FCC) du CERN et d'accompagner les premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage,

Considérant que :

la poursuite de la mission de conseil doit permettre de procéder le plus rapidement possible à la saisine de la Commission nationale du débat public par le CERN du projet de futur collisionneur circulaire de particules (FCC), conformément à l'article L. 121-8 du code de l'environnement,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Mme Brigitte FARGEVIELLE et M. Jonas FROSSARD sont désignés pour poursuivre la mission de conseil relative à la préparation de la saisine de la Commission nationale du débat public du projet de futur collisionneur circulaire de particules (FCC) du CERN et à l'accompagnement des premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage.

Article 2

A l'issue de leur mission, Mme Brigitte FARGEVIELLE et M. Jonas FROSSARD produiront un bilan de la poursuite de leur mission de conseil relative à la préparation de la saisine du projet de futur collisionneur circulaire de particules (FCC) du CERN et à l'accompagnement des premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mai 2025,



Signature numérique de
Marc PAPINUTTI
marc.papinutti
Date : 2025.05.07 19:25:30
+02'00'

Le président
M. Papinutti

Démission de M. Jonas Frossard et nomination de M. David Chevallier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025 / 129 / CERN / 3 du 3 septembre 2025 désignant un garant de la mission de conseil portant sur la préparation de saisine relative au projet FCC de futur collisionneur circulaire d'accélérateur de particules du CERN (74)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 121-1 ;

Vu la décision n° 2023 / 109 / CERN / 1 du 3 juillet 2024 relative au projet FCC de futur collisionneur circulaire d'accélérateur de particules du CERN (74) ;

Vu la décision n° 2025 / 88 / CERN / 2 du 7 mai 2025 de nomination de garants pour la mission de conseil portant sur la préparation de la saisine relative au projet FCC de futur collisionneur circulaire d'accélérateur de particules du CERN (74) ;

Vu le courriel de M. Jonas FROSSARD du 27 juillet 2025 présentant sa démission de sa qualité de garant de la poursuite de la mission de conseil relative à la préparation de la saisine de la Commission nationale du débat public du projet de futur collisionneur circulaire de particules (FCC) du CERN et à l'accompagnement des premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage, à partir de septembre.

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

En remplacement de M. Jonas FROSSARD, démissionnaire, M. David CHEVALLIER est désigné pour poursuivre la mission de conseil relative à la préparation de la saisine de la Commission nationale du débat public du projet de futur collisionneur circulaire de particules (FCC) du CERN et à l'accompagnement des premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage, avec Mme Brigitte FARGEVIELLE, précédemment désignée en cette qualité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 septembre 2025.



Signature numérique
de PAPINUTTI Marc
Date : 2025.09.03
18:29:33 +02'00'

Le président
M. Papinutti

Tableau et résultats (bilan garant.e.s et réponses)

Tableau de synthèse

Recommandation	Portage	Echéance	Engagement
Expliquer à toutes les parties prenantes le schéma d'organisation du suivi du projet au sein de l'Etat français à tous les échelons	Etat	Court terme	Une coordination soutenue par la préfecture de région est engagée
Constituer une véritable équipe projet, avec un AMO Projet	CERN	Court terme	En cours avec un AMO projet et le mission GPA
Veiller à l'articulation entre le projet et les grandes orientations nationales par le comité interministériel	Etat	Moyen terme	En cours
Associer les services déconcentrés de l'Etat à l'élaboration et l'interprétation des études initiales et complémentaires du CERN	CERN + Etat	Court terme	Différentes réunions avec accompagnement des services de l'Etat : DRAF, DREETS, CAUE...
Créer une instance d'appui-réflexion à la gouvernance avec un panel d'acteurs locaux	CERN	Moyen terme	NON
Créer un comité de suivi par département ou interdépartemental pour informer et dialoguer avec les élus locaux	CERN + Etat	Court terme	Schéma de gouvernance : comité tripartite France Suisse et GT avec les élus organisés et attente des conseils de la mission de GPA
Mettre en place un plan d'action territorial (PAT) pour poursuivre le dialogue, sur toute l'année 2025 et travailler à la réduction des impacts, risques et les nuisances.	CERN + Etat	Court terme	Oui
Déclinaison du PAT : travailler avec les associations qui en ont exprimé le souhait sur des sujets spécifiques	CERN	Court terme	Oui et en cours
Déclinaison du PAT : associer plus régulièrement les différentes parties prenantes dans le cadre d'un dispositif d'ancrage territorial à définir	CERN	Court terme	Oui et en cours
Déclinaison du PAT : mettre en place des groupes de travail avec les riverains et associations pour travailler sur la réduction des nuisances liés au travaux	CERN	Court terme	Oui et en cours
Poursuivre jusqu'au débat public l'information des publics en diversifiant les canaux, et en	CERN + Etat	Moyen terme	Oui

intensifiant les actions avec une information transparente et non promotionnelle			
Renforcer la prise en charge et l'appui aux élus locaux dans l'information sur le projet : visite du CERN, kit d'information, échanges interdépartementaux	CERN + Etat	Court terme	Oui avec plusieurs réunions
Formaliser un retour d'expérience de la présence du LHC sur le Pays de Gex en identifiant de manière objective les effets positifs et négatifs	CERN	Court terme	Pas prévu à ce stade
Communiquer et transmettre régulièrement les avancées de ses études et du projet de manière pédagogique	CERN	Court terme	Fait avec l'étude de faisabilité
Identifier les futurs secteurs à tension pour anticiper la formation professionnelle, en lien avec les fédérations professionnelles	CERN	Moyen terme	Non
Travailler plus étroitement avec le monde agricole sur le projet d'étude pour bien comprendre ses attentes (impacts positifs et négatifs)	CERN	Court terme	Oui en cours 2 réunions tenues
Associer la communauté scientifique et universitaire, les organismes publics et les associations en charge de la protection de l'environnement au travail de préparation et d'accompagnement de l'évaluation environnementale	CERN	Moyen terme	En cours
Partager l'état initial de l'environnement réalisé sur une année calendaire avec les parties prenantes.	CERN	Court terme	Etude en cours
Renforcer leurs actions de lutte contre le changement climatique, dans une logique d'exemplarité et de transfert aux territoires	CERN	Moyen terme	Programme CIPEA
Apporter des éléments factuels sur les besoins actuels du FCC en eau, en énergie et leurs impacts	CERN	Court terme	Oui Réunion du 27 mai
Solliciter le GIEC pour réfléchir à des articulations possibles avec le projet FCC	CERN	Court terme	2 RV réalisés en 2024 et d'autres envisagées
Etudier et expliquer des solutions alternatives au projet et leur faisabilité dans la perspective du débat public : absence de projet, alternatives envisagées par la communauté scientifiques, options de localisation et d'aménagement pour chaque site de surface.	CERN	Court terme	Oui

Intégrer dans la préparation du débat public les premiers enseignements issus des phases précédentes	CERN	Court terme	Retour d'expériences en cours
Continuer à étudier de manière objective les impacts du projet, de manière à alimenter le futur dossier de concertation	CERN	Court terme	En cours
Maintenir une grande transparence et mettre en place une communication soutenue et multicanale jusqu'au débat public	CERN	Court terme	En cours
Mettre en place un groupe de travail interservices de salariés volontaires du CERN pour travailler sur des sujets particuliers	CERN	Moyen terme	Pas prévu
Réfléchir aux différents périmètres du dialogue territorial pour mieux répondre aux attentes des différentes parties prenantes	CERN	Court terme	Plan d'action territorial et publics cibles
Organiser un suivi régulier par la CNDP (réunion tous les mois par exemple) pour préparer la future saisine	CERN	Court terme	Oui seconde mission de conseil



LES NOTES SCIENTIFIQUES DE L'OFFICE

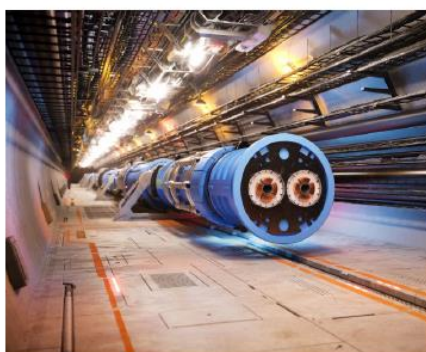
OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES



Note n° **49**

Le projet de « futur collisionneur circulaire » (FCC) du CERN

Octobre 2025



Représentation artistique du tunnel du futur collisionneur circulaire (crédits : CERN)

Résumé

- Le CERN, organisation scientifique européenne à la pointe de la recherche mondiale en physique des hautes énergies, projette de construire le plus grand collisionneur de particules au monde, le FCC, sur le territoire de la France et de la Suisse.
- Le CERN a réalisé une étude de faisabilité sur la pertinence scientifique du projet, ses caractéristiques techniques et les impacts de sa construction.
- Le FCC aurait vocation à mener une recherche fondamentale plus exploratoire que celle permise par les installations existantes.
- Ses enjeux locaux et environnementaux doivent faire l'objet d'un débat public approfondi.

Dominique Voynet, députée

Anne-Catherine Loisier, sénatrice

